



Jeudi 25 juin 2020

5 salariés de la déchetterie du Technocentre menacés de sanction pour ne pas être venus travailler pendant le confinement

Mamadou, Ahmed, Daniel, Oumar et Kamel ont été convoqués mercredi 24 juin à un entretien préalable en vue d'une « *sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement* ».

Leur employeur, STPI (Société Technique de Propreté Industrielles), est une des nombreuses filiales de Veolia (comme Vestalia qui s'occupent de la Logistique au Tehnocentre) dont le siège est à Rueil-Malmaison.

STPI leur reproche de ne pas être venus travailler à partir du mardi 17 mars, le jour du début du confinement.

Lors de leur entretien préalable, les représentants de STPI ont dit aux salariés de la déchetterie que tout le monde était venu travailler mardi 17 mars sauf eux. STPI est mal renseigné : mardi 17 mars, il y avait 248 salariés Renault et prestataires présents au Technocentre, et encore moins les jours suivants.

Leur responsable leur avait pourtant dit la veille d'écouter le discours de Macron sur le Covid-19 et de rester chez eux si le gouvernement décidait de commencer le confinement. Lors de leur entretien, les représentants de STPI ont dit aux salariés de la déchetterie que ce n'était pas Macron qui les payait !

Lundi 23 mars, les salariés ont reçu un courrier de Veolia leur annonçant que le chômage partiel « *s'impose à l'ensemble du personnel* ».

STPI leur reproche de ne pas avoir contacté leur employeur alors qu'ils l'ont fait de nombreuses fois, et qu'à l'inverse leur responsable ne les a pas contactés alors qu'il devait les informer sur leur situation.

Des paies à 0 euros

Lors de leur entretien, les salariés ont dit qu'ils n'étaient pas venus travailler car ils avaient peur du virus. Mais la direction de STPI leur a répondu que le Covid, c'était comme une grippe !

Pourtant le ministre de l'intérieur déclarait le 17 mars : « *La règle générale est claire, simple : restez chez vous. C'est ainsi que vous serez des alliés de notre guerre contre le Covid19.* »

Un salarié de 63 ans, donc avec un profil à risque, s'est entendu dire qu'il n'était pas courageux de ne pas venir travailler. Pareil pour un autre salarié qui a deux heures de trajet en transport en commun pour venir au Technocentre.

Les salariés sont revenus travailler d'eux-mêmes le 11 mai, lors de la levée partielle du confinement, alors que cela aurait dû être à STPI de les contacter 48 h avant leur reprise.

Ces menaces de sanction font suite à leur demande de régularisation de salaire. Alors qu'ils auraient dû être payés en chômage partiel (à 100%) comme tous les salariés de Veolia.

Plusieurs salariés de la déchetterie ont eu des payes à 0 euros et ont été déclarés en absence injustifiée. Et il y a d'autres « erreurs de saisie » sur leurs fiches de paie avant la période de confinement, avec des absences injustifiées alors qu'ils étaient sur site.

Les salariés ont alors réclamé leur dû. Ils ont obtenu une partie de l'argent que leur devait STPI, mais pas la totalité. En plus, ils ont reçu une lettre recommandée les convoquant à un entretien préalable !

Dans cette affaire, c'est plutôt STPI qui a manqué à ses obligations qui sont de préserver la santé et la sécurité de ses salariés santé et de leur verser l'intégralité de leur salaire ou du chômage partiel.

**Mamadou, Ahmed, Daniel, Oumar et Kamel
n'ont commis aucune faute.**

Ils ne doivent pas être sanctionnés.